

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2011

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse /
BAUD Michel /DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/
Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/LE RAY Gérard/
Absents : MM/ SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND CONNAISSANCE DE 2 SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL GENERAL/
UNE SUPPLEMENTAIRE POUR LE BUS SCOLAIRE ET UNE POUR LES TRAVAUX DE
VOIRIE 2011.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :
 - P.C. FORESTIER Sophie ZAC du Village d'Arbroz : Accordé
 - P.C. CURTIS Le Couard / Retrait du permis de construire
 - DECIDE DE VENDRE LE LOT N°3 DE LA ZAC DU VILLAGE D'ARBROZ A MME
FORESTIER SOPHIE
- RENONCE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 1827
SITUEE AU LIEUDIT LE PLAN D'AMONT.
- DECIDE L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE VIABILITE DE L'AFU DE LA VILLIAZ AVEC
UN SUIVI DE LA MAITRISE D'ŒUVRE REALISE PAR L'AFU.
- EST EN ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU COL DE L'ANCRENAZ PAR MR
WESTON AVEC UN ACCORD ECRIT DE MR MULLIEZ RENONCANT A TOUS RECOURS
CONTRE UN P.C.
- EST INFORME DE LA DEMANDE DE MR MAURON D'OBTENIR LA COPIE DES TROIS
PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES EN 2011.
- DONNE UN AVIS FAVORABLE AU DOSSIER DE REVISION DU P.L.U. DE MIEUSSY.
- EXAMINE LE DEVIS PROPOSE PAR L'ONF POUR LA REFECTION DU SENTIER DE LA
DROUCHIT ET DECIDE DE DEMANDER DES AUTRES DEVIS.
- DECIDE DE NE PAS SE PRONONCER SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE SUITE AU VOTE DE MORZINE ET DES GETS.
- APPROUVE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS
CONCERNANT LES TERMES DE L'ARTICLE 5-2-2 RELATIF A L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.
- EXAMINE LA DEMANDE DE MATERIEL ETABLIE PAR L'INSTITUTRICE ET ATTEND UN
DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES RADIATEURS DE L'ECOLE.
- RENOUELLE LES CONTRATS DE LOCATION DES APPARTEMENTS LE CONTAT ET LE
CROTTET DU 1^{ER}/09/11 AU 31/08/12.

- RENOUELLE LE CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME FIGUEIRA-VALERIO, AGENT D'ENTRETIEN, DU 1^{ER} /09/11 AU 31/08/12.
- PREND CONNAISSANCE DES TRAVAUX REALISES DANS LE CIMETIERE ET ACCEPTE LE DEVIS POUR LA POSE D'UN COLOMBARIUM PROPOSE PAR LES ETS MERCIER.
- EST INFORME DES DIVERSES MANIFESTATIONS PREVUES POUR L'ETE PAR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE.
- EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 22 Juillet 2011

Le Maire,
BAUD Jean-Paul